

Dialogue social : les CPRIA apportent des réponses

Paris, le 2 octobre 2013

Mises en place en 2010, les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA) sont des instances de dialogue et d'échanges qui réunissent au niveau territorial les représentants des employeurs et des salariés des entreprises de l'artisanat. Les membres de ces commissions se sont réunis pour la deuxième fois le 2 octobre 2013 à Paris.

Thèmes prioritaires

L'emploi des jeunes et des seniors ainsi que l'apprentissage sont la priorité des CPRIA, tout comme l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes afin de promouvoir la mixité dans les métiers de l'artisanat. A l'heure où près d'un tiers des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité ne trouvent pas aujourd'hui le personnel dont elles ont besoin, il est indéniable que l'une des réponses à apporter concerne l'orientation et la formation avec l'impératif de mieux faire correspondre la formation professionnelle initiale des jeunes et celle des demandeurs d'emploi avec les offres proposées par les entreprises.

Exemples d'actions concrètes menées par les CPRIA

- *Comités des œuvres sociales et culturelles de l'artisanat (COSCA)* – Mis en place au sein de nombreuses régions, les COSCA permettent aux chefs d'entreprise de l'artisanat et à leurs salariés d'avoir accès à une offre de loisirs et de culture à des conditions avantageuses, renforçant ainsi l'attractivité des métiers de l'artisanat et favorisant la fidélisation des salariés ;
- *Observatoire Emploi et Métiers de l'Artisanat* – CPRIA d'Alsace ;
- *Livret d'accueil du salarié* – CPRIA Pays-de-la-Loire ;
- *Création de groupes de travail en faveur de l'amélioration des conditions de travail* – CPRIA Bretagne, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes.

A propos des CPRIA

L'UPA et les cinq organisations syndicales de salariés ont signé le 12 décembre 2001 un accord inédit visant à développer le dialogue social dans l'artisanat, d'une part en favorisant la négociation aux niveaux interprofessionnel et des branches professionnelles, d'autre part en organisant le dialogue social au niveau territorial. La création des CPRIA –commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat – est venue concrétiser cet accord en organisant au niveau régional le dialogue social et la concertation entre représentants des employeurs et des salariés des entreprises artisanales.

Verbatim

« Les CPRIA permettent d'établir un cadre social cohérent par le biais d'un dialogue constructif visant à rechercher en commun des améliorations profitables à tous, employeurs comme salariés, que ce soit en matière de formation, de recrutement, ou de conditions de travail. Cela doit contribuer à accroître l'attractivité des entreprises de l'artisanat, et in fine de favoriser leur développement. » Jean-Pierre Cruzet, Président de l'UPA.

« La création des CPRIA est une initiative novatrice pour le dialogue social, au niveau local, au plus proche des entreprises et des salariés de l'artisanat. Elles permettent aux salariés de ce secteur de bénéficier d'une forme de représentation, c'est pourquoi la CFDT s'attache à ce que les représentants qui y siègent en soient effectivement issus. » Laurent Berger, Secrétaire Général de la CFDT.

« Les CPRIA résultent du mariage de trois éléments particuliers : les branches, le territoire et les spécificités du monde de l'Artisanat ! Leur but est de permettre aux salariés et notamment aux salariés de l'encadrement de « la plus grande entreprise de France : l'Artisanat, d'accéder à des avantages ainsi qu'à des droits comparables à ceux des salariés des grands groupes. » Carole Couvert, Présidente de la CFE-CGC.

« La CFTC est très fière des travaux accomplis par les CPRIA. Elles ont su se rendre indispensables aux salariés et aux entreprises de l'artisanat qui les plébiscitent. Elles sont la preuve que grâce à des lieux de dialogue social, on peut préserver les intérêts communs de l'entreprise et de ses salariés tout en leur apportant des droits et des avantages sociaux dont ils étaient jusqu'alors exclus. » Philippe LOUIS, Président de la CFTC.

« Je salue la mise en place effective des 22 commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat et notamment l'amorce d'activités sociales qui en découle dans certaines régions. Il nous reste beaucoup à faire pour développer dans toutes ses dimensions et sur tout le territoire un dialogue social, perçu par les salariés au sein même de leur entreprise. Avec ce que nous construisons ensemble pour l'artisanat, faisons la démonstration que le dialogue social est possible dans les TPE » Thierry LEPAON, Secrétaire général de la CGT.

« Pour FORCE OUVRIERE, les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat répondent à la volonté des signataires de l'accord collectif national de 2001 de donner un cadre pérenne et organisé au dialogue social territorial dans l'artisanat. C'est aussi en prenant appui sur les CPRIA que se développent des actions en vue d'améliorer la situation des salariés des entreprises de l'artisanat en complément des négociations de branches existantes. » Jean Claude MAILLY, Secrétaire Général de la CGT-FO.